

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-32

L'an deux mille vingt-deux -----
Le 5 octobre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison l'intercommunalité de Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 septembre 2022

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine, GENIN Karine, PECOUT Chantal, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme PRADIER Claudine, pouvoir donné à Mme SAZERAT Marie-Christine, M. SANBA Issame pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice.

EXCUSES : Mmes BELAIR Florence, LACOURARIE Bernadette, PASSERIEUX Béatrice.

SECRETARE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : **Tarifs des accueils de loisirs « Bouge Tes Copains », « Bouge Tes Loulous » et « le Terrier des Galoupiaux » à compter du 1^{er} janvier 2023.**

Exposé :

Conformément à la demande de la CNAF, la tarification modulée en fonction des ressources des familles a été mise en place en septembre 2014.

Monsieur le Président rappelle que les tarifs sont calculés d'après le quotient familial (QF) et pour trois tranches :

QF = le revenu fiscal de référence/12/nombre de parts.

En cas de non-présentation des justificatifs permettant le calcul de ce quotient, le tarif appliqué est celui correspondant à la tranche maximum.

Le Président propose de faire évoluer les tarifs des trois accueils de loisirs « Bouge Tes Copains », « Bouge Tes Loulous » et « le Terrier des Galoupiaux » à compter du 1^{er} janvier 2023 de la façon suivante :

Lieu de résidence de l'enfant	Demi-journée Sans repas	Demi-journée avec repas	Journée
Résident ou scolarisé CdC Pays de Nexon- Monts de Châlus	QF inférieur à 800 : 5,40 € QF de 801 à 1200 : 5,56 € QF de 1201 et supérieur : 5,73 €	QF inférieur à 800 : 8,65 € QF de 801 à 1200 : 8,92 € QF de 1201 et supérieur : 9,19 €	QF inférieur à 800 : 11,68 € QF de 801 à 1200 : 12,27 € QF de 1201 et supérieur : 12,81 €
Non résident	QF inférieur à 800 : 7,80 € QF de 801 à 1200 : 8,01 € QF de 1201 et supérieur : 8,18 €	QF inférieur à 800 : 11,13 € QF de 801 à 1200 : 11,47 € QF de 1201 et supérieur : 11,74 €	QF inférieur à 800 : 15,48 € QF de 801 à 1200 : 16,02 € QF de 1201 et supérieur : 16,64 €

Les jours réservés mais non utilisés seront facturés à l'identique des tarifs indiqués dans le tableau ci-dessus, hormis si une annulation, conformément au règlement intérieur, a été faite avant la date butoir ou si l'absence est justifiée par un certificat médical concernant l'enfant.

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'application des tarifs mentionnés ci-dessus pour les trois accueils de loisirs « Bouge Tes Copains », « Bouge Tes Loulous » et « le Terrier des Galoupiaux », à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **Autorise** le Président à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 6 octobre 2022

Le Président,
Emmanuel DEXET

